



Qu'est-ce que le FSE ?

publié le 04/03/2007 - mis à jour le 04/04/2007

Créé à l'initiative des AROEVEN (Associations Régionales des Oeuvres...)dès 1961, le foyer socio-éducatif (en abrégé FSE) répond à trois grands principes :

- 1) Le FSE est organisé et animé à l'initiative des élèves ; les adultes leur apportent aide et conseils techniques
- 2) Le FSE est un organisme en constante évolution du fait de ses animations et de ses activités
- 3) Le FSE ne se limite pas aux loisirs. Il tend à modifier la relation des maîtres et des élèves en renforçant l'esprit de coopération dans la classe et dans l'établissement

Le foyer socio-éducatif est une association loi 1901 :

- 1) Son programme d'activités est arrêté par l'ensemble de ses adhérents (adultes et jeunes à jour de leurs cotisations).

C'est l'assemblée générale qui vote le budget et élit le conseil d'administration.

- 2) Le conseil d'administration gère et administre le FSE dans le cadre des orientations prises par l'assemblée générale. Il se réunit une fois par trimestre. C'est le pouvoir législatif de l'association.

- 3) Le bureau représente l'exécutif de l'association. Il prépare le conseil d'administration et exécute les décisions. Il comprend un président, un secrétaire et un trésorier.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.